

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 février 2019

N° 2019-17

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	46
	Dont 8 procurations
Votes pour :	46
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (39)** : TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, POME Maryse, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, TOUCOUERE Laurent

**Titulaires absents non représentés (16)** : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, FINES Frédéric, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

**Procurations (9)** :  
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude  
DELCASSO Maryse à CARRERE Philippe  
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre  
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand  
ROCHER Jacques à LACAZE Noël  
PENE Roland à BAZERQUE Albert  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri  
NARS Aline à POME Maryse  
ROCA Jacques à MIR André

Monsieur Alain DUBERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la convention établie entre la communauté de communes et la mairie d'Arreau pour l'occupation des locaux temporaires des agents, situés 30 route de Cadéac, pour une durée de 6 mois (du 14/05/2018 au 16/11/2018) et pour un loyer mensuel de 200€ charges comprises.

**OBJET** : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux

Cette convention étant arrivée à échéance le 16 novembre 2018, Monsieur le Président propose de la prolonger jusqu'au 31 mai 2019 par avenant.

Monsieur le Président, étant aussi le Maire d'Arreau demande que cet avenant soit signé par un vice-Président, et il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et à **la majorité** des membres présents, Philippe CARRERE ne prenant pas part au vote, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver cet avenant et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

  
La Vice-Présidente  
Maryse BEYRIE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU